

*COMPTE RENDU de la réunion
du Conseil Municipal du 9 novembre 2015*

Convocation du 3 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le neuf novembre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme POUILLY Marie-Cécile Maire ;

La séance débute à 20h30.

Étaient présents: Mmes BADERA, GALIERE, POUILLY
Ms. BOULERAND, CALMUS, DERRE, GASNIER, GUITTARD, HANQUEZ,
OCZACHOWSKI, SEMETEYS

Procurations: M. CAZALET à M. OCZACHOWSKI
M. BRUN à M. GASNIER
M. GUILLAIN à M. HANQUEZ
Mme DINARD à Mme POUILLY

Secrétaire de séance: M. BOULERAND

I- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 octobre 2015 :

Le compte-rendu du conseil municipal du 05.10.2015 reçoit l'approbation à la majorité absolue.

II- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

M. BOULERAND est désigné secrétaire de séance.

III - DELIBERATION SUR LES CRITERES ET SOUS CRITERES D'EVALUATION DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS DES AGENTS :

La collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel.

Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilités. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur

Vote oui à l'unanimité

IV – DELIBERATION POUR LE REVERSEMENT DU FOND D'AMORCAGE A LA CC4V :

Un fonds dénommé « fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires dans le premier degré » a été institué en faveur des communes, à hauteur de 50 € par enfant scolarisé sur leurs communes, montant fixé par arrêté ministériel du 2 août 2013 et éventuellement une dotation supplémentaire de 40 € par enfant si les communes sont éligibles à la Dotation de Solidarité Rurale. Il vise à contribuer au développement d'une offre d'activités périscolaires au bénéfice des élèves des écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées sous contrat dans le cadre de la réorganisation des rythmes scolaires. Les aides apportées par le fonds sont calculées en fonction du nombre d'élèves éligibles scolarisés dans la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de reverser l'intégralité du fonds d'amorçage dès sa réception à la CC4V qui gère les TAP (ayant la compétence Enfance/Jeunesse).

V - DELIBERATION POUR LA NUMEROTATION CHEMIN AUX MOINES :

Des travaux de réfection ont été réalisés dans une maison se situant 19 route Nationale, une seconde entrée a été créée Chemin aux Moines pour une SCI.

Il y a lieu d'attribuer un second numéro à cette propriété, sachant que les numéros 1 et 1 bis existent déjà, Madame le maire propose qu'il lui soit attribuer le numéro 1A Chemin aux Moines.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

VI - DELIBERATION POUR LA MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ADMINISTRATIF AU SIVU :

Madame le Maire informe le conseil que la convention de mise à disposition du personnel administratif pour le SIVU, arrive à son terme le 31 décembre 2015.

Il est proposé de renouveler cette mise à disposition pour 2 ans et pour une durée hebdomadaire comprise entre 6 et 10 heures. Et ce jusqu'au 31 décembre 2017.

La refacturation au SIVU sera trimestrielle.

Vote oui à l'unanimité.

VII : POINT SUR LE PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) :

Le lancement de l'appel d'offre pour le choix du cabinet d'étude qui va nous aider à réaliser le PLUi est lancé. Il nous accompagnera dans les grandes orientations et décisions à prendre pour mener à bien ce PLUi qui demandera un travail colossal.

Au niveau communal, un groupe de travail devra s'y pencher sérieusement pendant une longue période (minimum 3 ans) et prévoir une quarantaine de réunions. Les thèmes abordés seront d'ordre économique, politique, agricole, environnemental.... Les membres de la commission urbanisme sont inscrits d'emblais dans ce groupe de travail et sera élargie à des personnes extérieures (agriculteur, associations ...).

VIII – POINT SUR SDCI (Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale) :

La loi NOTRe nous impose une EPCI avec un minimum de 15000 habitants. Les communautés de communes de moins de 15 000 habitants doivent donc être regroupées.

Le schéma du Préfet propose le rapprochement des 5 communautés de communes de la frange francilienne déjà existantes à savoir :

- La Communauté de Commune des 4 Vallées
- La Communauté de Commune du Val Drouette
- La Communauté de Commune des Terrasses et Vallées
- La Communauté de Commune du Val de Voise
- La Communauté de Commune de la Beauce Alnéloise.

Les communautés de communes, les communes, les syndicats à l'intérieur des EPCI doivent donner un avis sur ce schéma avant le 21 décembre 2015.

En parallèle une étude de faisabilité est lancée par ces 5 communautés de communes pour la création d'une nouvelle EPCI frange francilienne.

IX – COMMUNE NOUVELLE :

Madame le Maire donne connaissance d'un courrier reçu de la part de M. MALLET, maire de Nogent-le-Roi, pour proposer le lancement d'une étude pour une commune nouvelle sur le territoire de la CC4V.

Après discussion, le conseil conscient qu'on y arrivera bientôt, préfère se concentrer sur le SDCI et voir ses effets avant de lancer une nouvelle étude.

Une réponse sera faite dans ce sens.

X – SCHEMA DE MUTUALISATION (Communauté de Commune des 4 Vallées)

Madame le maire s'assure que tout le monde a bien reçu le projet de schéma par mail. Elle précise qu'il fait un état des lieux des mutualisations actuelles et des possibilités de les élargir.

Un vote sera proposée lors du prochain conseil pour validation.

IX – DIVERS :

Finances : M. DERRE fait un bilan sur les finances communales qui ont retrouvés un bon niveau. Toutes les factures en retard sont maintenant payées.

Une renégociation des taux des emprunts contractés par la commune sont à l'étude.

Personnel : Un agent technique a de gros problèmes de santé, une demande de mise en longue maladie est un cours. Jusque fin décembre un renfort est assuré, à étudier la suite à donner à cette situation.

Travaux : Les travaux concernant l'ancienne cantine et la remise en état des toilettes publiques vont commencer prochainement.

Electricité : La SICAE-ELY notre prestataire qui s'occupe de l'éclairage public semble avoir des difficultés à trouver les moyens satisfaisants pour établir un service efficace sur l'ensemble de la commune mais un progrès notable au Mesnil et à la Butte d'Auvergne est avéré.

Ordures ménagères : L'activité du SIRMATCOM donne satisfaction et la collecte s'effectue dans de bonne condition. Pour réduire le coût d'exploitation, la fermeture de la déchetterie de Nogent le Roi le dimanche matin pourrait être envisagée. Cependant aucune décision dans ce sens a été prise.

Durcissement concernant le tri des bacs bleus : tous déchets non autorisés fera l'objet d'un refus de collecte.

Portes ouvertes au SITREVA le 28 novembre 2015 de 8h à 15h.

Trésorerie : La perception de Nogent le Roi fermera le 31 Décembre 2015 et est transférée à Maintenon. Un service de proximité disparaît encore et une période de flottements semble inévitable.

Cimetière : La commission "cimetière" s'est réunie avec des membres du conseil municipal des Pinthières et il a été décidé une mutualisation de toutes les opérations financières à hauteur des 2/3 pour Faverolles et 1/3 pour Les Pinthières. Une convention est en cours d'élaboration ainsi qu'une révision du règlement intérieur. La prochaine commission est prévue le 17 novembre 2015.

SDCI : Une réunion publique est prévue le mardi 1er décembre à 20h30 à l'école de Faverolles.

Divers :

- La recette de la vente des cartes postales sera reversée à la coopérative scolaire.
- La gerbe du 11 novembre est financée par les Pinthières
- Le monument aux morts va être nettoyé car il a été sali lors de la fête d'Halloween

X – TOUR DE TABLE :

Isabelle Badéra : Qu'en est-il de l'abri bus aux Pommiers et à la Butte d'Auvergne ?
Nous allons faire construire ces 2 abris par les agents communaux.

Olivier Hanquez : Nous allons planter un noyer – rue du Noyer
L'installation des décorations de Noël est prévue fin de semaine 47 début 48

Jacques Derre : Le meuble à coquillages qui est actuellement dans la salle du conseil pourrait être mis en dépôt au Muséum d'Orléans.

Eric Guittard : Il y a un trou dans la chaussée Route de Rambouillet, c'est dangereux, il faudrait le reboucher rapidement.

Christophe SEMETEYS : La fibre optique doit arriver courant novembre, les personnes abonnées chez Orange auront la primeur, pour les autres opérateurs il faudra attendre.

Geneviève GALIERE : Le repas des anciens a été retenu chez un traiteur. Une commission communication, fêtes et cérémonies est programmée très prochainement afin d'élaborer l'invitation aux vœux du maire et pour les anciens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30